

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2025

MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE ET À RÉGULER LA CONCENTRATION
DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 698)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 37

présenté par
Mme Bellay et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 25, supprimer les mots :
« le cas échéant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.